



DOCUMENT INFORMEL L'UNION EUROPÉENNE ET L'OCÉAN ATLANTIQUE

Ces dernières années, la Commission a présenté des communications sur l'océan Arctique, la région de la mer Baltique et la Méditerranée.

Ces documents se distinguaient par:

- leur nature territoriale, c'est-à-dire leur objet terrestre, maritime ou les deux;
- leur inspiration, à savoir la politique de cohésion territoriale, la politique maritime intégrée ou les deux;
- le degré d'orientation politique donné au financement public (européen ou autre dans la région).

Dans ce contexte, la Commission européenne réfléchit actuellement au contenu possible d'une communication sur la politique maritime intégrée pour la région de l'océan Atlantique. Cette communication ne serait opportune que dans la mesure où elle apporterait une valeur ajoutée et se révélerait utile aux parties prenantes de l'Atlantique. Dans cette optique, la Commission a lancé une consultation publique.

L'objectif de ce document informel est de dresser un premier aperçu des éventuelles questions repérées comme étant propres à la région de l'océan Atlantique. Il n'a pas la prétention d'être exhaustif, ni ne juge d'avance quel type d'action, s'il en est, est effectivement nécessaire ou non.

Les défis à relever peuvent se résumer comme suit:

- (1) Les diverses définitions de l'Atlantique adoptées par les différents organismes et mouvements régionaux empêchent d'avoir une vision globale de l'Atlantique, et par là même, une politique cohérente dans ce domaine; il est dès lors nécessaire de définir la zone géographique correspondant à la région européenne de l'océan Atlantique.
- (2) Si l'ensemble des États membres et des régions agissent afin d'obtenir une croissance économique intelligente et de créer des emplois, leurs actions manquent souvent de cohérence au-delà des frontières. Il est possible de regrouper davantage les initiatives, de créer des synergies et de générer des économies d'échelle.

- (3) L'environnement marin ignore les frontières nationales. Par conséquent, toute stratégie relative au bon état écologique n'est envisageable que si les États membres et les régions coopèrent. Ce besoin de coopération se fait encore plus pressant et impérieux lors des grandes catastrophes écologiques, qui peuvent être provoquées par des aléas naturels ou des accidents de navigation et face auxquelles les communautés de l'Atlantique et l'UE doivent agir de façon coordonnée et efficace.
- (4) La «connectivité» est également une question fondamentale dans l'Atlantique: les questions de connectivité revêtent une grande importance pour deux États membres relativement importants et pour les régions ultrapériphériques de l'UE (Macaronésie) qui, de par leur spécificité géographique, sont fortement tributaires des relations commerciales internationales. Aussi une efficacité optimale dans les domaines du transport, de l'énergie et des communications modernes (technologies de l'information) entre les États membres dans l'ensemble des eaux de l'Atlantique est-elle essentielle.
- (5) L'Atlantique présente également une dimension humaine. Les liens culturels qui unissent les habitants de cette région transcendent les frontières de diverses façons. Un degré plus élevé de circulation des personnes peut être envisagé (marché du travail, systèmes de santé).
- (6) La gouvernance maritime diffère actuellement entre les États membres et les régions. Divers projets et structures de coopération reliant les régions atlantiques et les États membres sont en place. Une vision cohérente de la gouvernance maritime dans l'ensemble du bassin de l'océan Atlantique favorisera l'engagement des parties prenantes dans la réalisation des objectifs de la politique maritime intégrée.
- (7) L'océan Atlantique ne peut se concevoir uniquement sous une perspective européenne. Il existe clairement une forte dimension extérieure.